

AVIS AU PUBLIC

Règlements communaux

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal en sa séance du 3 juin 2024 a approuvé les modifications des règlements communaux suivants :

Règlement communal relatif à la gestion des déchets et

Règlement-taxe communal en matière de gestion des déchets.

L'avis quant à la décision est publié et affiché par la présente et les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers au secrétariat communal.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le Tribunal Administratif est ouvert contre cette décision endéans un délai de 3 mois à partir de la publication de l'acte attaqué ou, à défaut de publication, de la notification ou du jour où le requérant en a eu connaissance.

Le présent avis est publié et affiché en date du 26 juin 2024 aux tableaux d'affichage et sur le site internet de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre. La décision devient obligatoire trois jours après la publication par voie d'affiche dans la commune.

Erpeldange-sur-Sûre, le 26 juin 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

